Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 069-216900639-20230331-DELIBCCAS202310-DE

DEPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE LYON
CANTON DE LIMONEST
COMMUNE DE COLLONGES AU MONT D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois, le trente-mars à dix-neuf heures, Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Collonges-au-Mont-d'Or
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Président en exercice.
Date de convocation du Conseil d'Administration : 23 mars 2023

PRESENTS : M. GERMAIN, Mme BAILLOT, M. AUSSENAC, Mme LIGNEY, M COLLIARD, Mme ARNAUD, M PERROT, M. GOIFFON, Mme GRANGE, Mme DEVOS

ABSENTE EXCUSEE : Mme MOREL

Délibération N° 2023/10 Budget primitif 2023

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le projet de budget primitif 2023 du CCAS dressé par lui et accompagné de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** des membres présents.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Après que Monsieur le Président ait procédé à la lecture du Budget Primitif, poste par poste, section par section,

ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section fonctionnement	50 944.17 €	50 944.17 €
Section investissement	1 500.00 €	1 500,00 €
TOTAL	52 444.17 €	52 444.17 €

Fait et délibéré les jours, mois et an dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
En mairie, le 31 mars 2023

Le Président,
Monsieur Alain GERMAIN

CCAS COLLONGES-AU-MONT-D'OR (Rhône)